

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 14 (1906)
Heft: 3

Artikel: Le bourg de Chillon
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-14603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nues, n'était pas pour inspirer confiance aux anxieux réfugiés qui saluaient gravement leur départ. On se redisait le sort du général Braddock qui, en 1755, avec une armée de 2300 hommes bien autrement équipés, avait subi l'effroyable désastre de la Belle-Rivière.

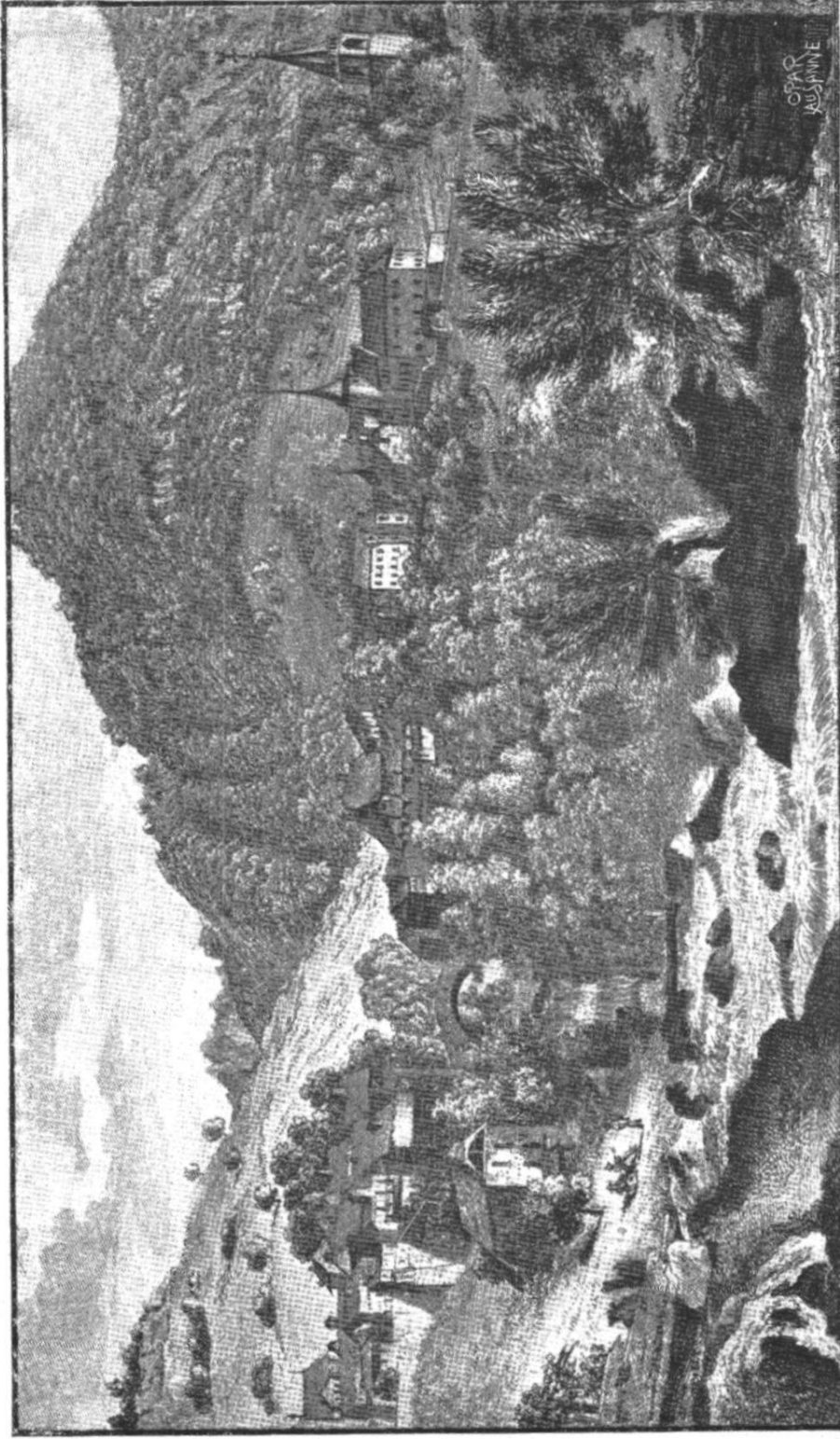
La route jusqu'à Shippensburg est encombrée de fuyards; c'est une bousculade. Le colonel, malgré son calme imperturbable, laisse échapper un cri d'impatience dans son rapport au général: « Je me trouve complètement abandonné par les gens que j'ai mission de protéger. » Ses efforts pour engager un certain nombre de *rangers*, coureurs des bois ou hommes de frontières, pour éclairer l'expédition, n'ont aucun succès. Tous préfèrent rester avec leur famille pour la défendre ou mourir avec elle, plutôt que de concourir à l'œuvre générale de salut avec la colonne de secours qui leur semble marcher à une catastrophe inévitable. Impossible de détacher aucun Ecossais sur le front ou le flanc du convoi sans qu'il se perde infailliblement, lui et sa chevelure.

(*A suivre.*)

Aug. BURNAND.

LE BOURG DE CHILLON

« Le territoire de Veytaux semble avoir joui (au moyen âge) d'une prospérité particulière, tenant sans doute au voisinage de Chillon. On y compte trois villages : Veytaux, le seul qui subsiste aujourd'hui, la Reculaz sur le plateau de Champabaud, et le bourg de Chillon, à l'orient du château. Ce dernier avait une église et comptait 62 habitants en 1322. Il avait deux syndics ou jurés. On prétend qu'il fut détruit plus tard, par ordre du duc de Savoie dont il gênait les positions stratégiques. Les habitants se retirèrent soit à Veytaux, soit à Villeneuve. »



1791.

Village de Montreux.

Not. Héloïse, Partie V, Lettre 2.

Reproduction d'une gravure publiée dans les *Étrennes Helvétiques*. Année 1791.

Ainsi s'exprime Eugène Rambert dans son intéressant ouvrage sur *Montreux*¹. Tout récemment, au cours d'un classement des archives de la commune de Veytaux, M. Alfred Millioud, sous-archiviste cantonal, a découvert quelques documents qui confirment les paroles du grand écrivain vaudois, et en même temps complètent les renseignements qu'il fournit. Ces documents vont du xiv^e au xvi^e siècle. Jointes aux notes que fournissent les comptes du château de Chillon² et que nous a très aimablement communiquées M. Albert Naef, archéologue cantonal, ils nous permettent de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du bourg disparu de Chillon.

« Il y avait un bourg à présent ruiné qui existait sur le penchant de la montagne en face du château », écrivait au seizième siècle l'auteur de la *Chronique de Vaud*³. Le renseignement est précis et il est exact. Un contrat d'abergement de 1484 parle d'une pièce de terre près du village de Chillon, outre la Tornelette du dit village, juxte le rivage au sud, et le chemin public du côté du mont. Les comptes de la châtellenie de Chillon donnent des indications aussi caractéristiques. Ils nous montrent que, dès le xiii^e siècle tout au moins, le bourg de Chillon était fermé par deux portes : *Porta burgi Chillonis a parte Cluse*, ou *a parte Viviaci*, lit-on en 1292 et en 1302. *Porta burgi Chillonis a parte Villanova*, voit-on en 1286. Il ne semble pas douteux que la première porte soit celle de la Tornettaz, qui se trouvait au-dessus de la gare actuelle de Veytaux. La seconde pourrait être dans le mas des habitations de Grandchamp où l'on voit encore les restes d'une tour, mais ceci est plus incertain. Les comptes de 1303 fournissent un détail

¹ Eugène Rambert, *Montreux*, p. 48.

² Les renseignements donnés sans indication de source proviennent tous des comptes de la châtellenie de Chillon.

³ Cité par Carrard, le *Combat de Chillon*, M. D. R., t. I de la II^e série, p 258.

intéressant. On refit en cette année les palissades de chêne qui fermaient le bourg jusqu'à la forêt supérieure. Ces palissades n'avaient pas seulement pour but de protéger les bourgeois. Elles devaient surtout obliger tous les voyageurs et les marchands à suivre la route en passant par les portes et sous les murs du château, et Cibrario¹ a calculé que, en quatre-vingt sept semaines, commençant au milieu de septembre 1284, il est passé à Villeneuve, et, par conséquent, à travers le bourg de Chillon, 7307 ballots de marchandises, dont plus de la moitié étaient des ballots de draps français ou lombards.

Les habitations s'étagaient sur la colline en face du château, du lac sur les hauteurs. Non seulement les maisons s'étendaient jusqu'au lac, mais elles s'avançaient jusqu'à l'entrée du château. Nous voyons qu'en 1297 l'eau de la Montagnettaz dessert à la fois le bourg et le château, ce qui ne peut s'expliquer que par leur proximité immédiate. En 1344, la maréchalerie du château se trouve dans le bourg, près de la porte d'entrée du château, jouxte la maison de Mermier de Pone (ou Pognay) que le comte de Savoie fera plus tard démolir, pour donner plus d'air à l'entrée de sa demeure. En 1355, on coupe pour le même motif, moyennant indemnité, des arbres de l'immeuble d'Andréod de Vauruz qui touche lui aussi à la maréchalerie. Dans le même but encore, le comte achète en 1379 la maison du fils de Perret Godet et en emploie les pierres à la fortification du château. Inutile d'ajouter que toutes ces maisons ont disparu, et qu'il n'y en a plus aucune de la Tornettaz à Grandchamp. Cependant, au dire de M. Naef, on voit encore des traces de murs dans le bois de Chillon, et d'après M. Morlot² on en avait trouvé d'autres en ouvrant la tranchée il y a un demi-siècle pour établir le chemin de fer.

¹ Cibrario, *Discours sur les finances de Savoie*, d'après Vuillemin, *Chillon*. p. 262.

² Morlot, *le Roc poli de Chillon*, *Bull. soc. vaud. sciences nat.*

En l'absence de tout document, il n'est pas possible de dire quel siècle a vu la naissance du bourg de Chillon. Il semble ne pas exister encore en 1005, date à laquelle on voit l'évêque de Sion céder à celui de Genève le Château, la terre de Grandchamp et d'autres biens à Compengie. Il existe probablement en 1214, au moment où le comte Thomas accorde des franchises à la Villeneuve de Chillon, ce qui sous-entend l'existence d'un bourg ancien. Cela est d'autant plus probable qu'il fallait quelqu'un pour la garde ordinaire du château, les gens de Montreux et ceux de Villeneuve étant trop éloignés et ne fournissant que des prestations extraordinaires. Il est certain que ce service de garde incombait aux bourgeois de Chillon. Dans un conflit avec la « puissante et nombreuse communauté de Montreux », les syndics et procureurs du bourg de Chillon, Johannet Proudon et Lugrin Cochard, représentent le 5 mars 1384 qu'ils « ont eu beaucoup de travaux et de dépenses pour la garde (*custodia et garda*) du château du comte et de leur village (*villa*) de Chillon, et qu'ils y sont veilleurs de nuit ¹ ». Au seizième siècle encore, ils déclarent « obéir à toute heure au seigneur capitaine pour les affaires du château ».

Quelle était l'importance de cette population ? Les comptes de Chillon nous apprennent qu'en 1322, le bourg compte 16 feux, ce qui supposerait une population de 80 à 100 habitants, mais il semble que les veuves, les prébendiers et les abergataires ne sont pas compris dans le calcul des feux. Ils en sont formellement exclus en 1366 et 1396, et le nombre de feux mentionnés alors n'est plus que de 11. A ce moment même, en 1384, dans le conflit avec Montreux que nous venons de rapporter, la communauté de Chillon compte 25 feux soumis ou non à l'impôt. En 1399, 18 feux paient l'impôt au comte ; en 1401, 16 paient l'impôt et 9 en

¹ Archives de Veytaux.

sont dispensés. De 1402 à 1404, le nombre total des feux varie entre 18 et 19. Il y en a 19 en 1492. D'après Cibrario, il y eut en 1402 une grande mortalité à Chillon et dans le pays environnant. Cela paraît exact. D'une manière générale, si l'on compte que le feu avait de 6 à 8 habitants, la population du bourg de Chillon, qui était de 150-200 habitants au xiv^e siècle, tombe à 120-150 au siècle suivant.

Dans deux actes, en 1340 et en 1388, nous voyons les syndics de Chillon assistés de onze bourgeois. Ils se nomment en 1340 de Pognay (à cause d'un hameau qui se trouvait au-dessus de l'infirmerie actuelle de Montreux), Margueria, Patron, de Chillion, Fory, Prongeon, Convers, Vionet, Pillimar et Falquet. En 1388 apparaissent les Pelapraz, les Lumbar, les Robin, les Rossier, les Mugnier, les Totens. Un Grand est mentionné en 1336, un Bigoz en 1335, un Forneir ou Amine en 1391, un Preux et un Cochard Jaques en 1402. Il y a en 1427 des Belin, en 1440 des Cossat, des Maczon, des Terral, des Sallion, des de Chappes, des Guychet ou Terral, des Corbet ; en 1484 des Glappey, des Chossel et des Dorier. En 1376, le maître d'hôtel (*magister hospicii*) Antoine de Daillens héberge dans sa maison au bourg de Chillon le maître verrier Convert qui travaille pour le château. Une des familles du bourg portait le nom même de Chillon. Elle a donné entre autres un curé de Villeneuve, Guillaume de Chillon, qui vécut de 1267 à 1289.

Maintenant que nous savons où était le bourg de Chillon et par qui il était habité, voyons comment les bourgeois vivaient. En 1455, dans un conflit avec le curé de Montreux, ils disent que leur terroir est moins fertile et plus inculte que les autres. C'était peut-être simplement une manière de faire diminuer leurs redevances, quoique les arbitres aient reconnu le bien-fondé de leurs réclamations. En tout cas, ils n'étaient pas dépourvus de tout. Nous les voyons, le

2 juillet 1484, vendre à Jacques de Gruyère, capitaine du château de Chillon, un mas de douze poses de vignes sises à la Cluse ¹. Le comte de Savoie leur avait vendu en 1368 une partie de ses vignes qui, en 1401, donnait une récolte de 7 muids et 3 setiers. Le 23 août 1388, les bourgeois abergent à Perrod Gue, le cellier situé sous la chapelle de Saint-Pantaleon ². Enfin, ils possédaient un pâquier commun en Folliex au Mont de Chillon, des pâturages à Noville ³ et même, semble-t-il, la montagne jusqu'en Naye. M. l'abbé Gremaud a publié une pièce du 15 octobre 1340 dont on retrouve copie dans les archives de Veytaux, et d'après laquelle les syndics et jurés de la ville et communauté de Chillon, Mermet de Pognay et Hugonet Margueria, vendent au comte Pierre de Gruyère, pour 25 livres lausannoises, tous leurs droits sur le versant gruyérien des monts de Jaman ⁴.

Il est infiniment probable que les habitants du bourg de Chillon n'étaient ni mieux ni plus mal traités que ceux des villages des alentours. Ils jouissaient de franchises anciennes qui leur donnaient le droit de se constituer en communauté régulière avec deux syndics à leur tête. Les comptes de la châtellenie ne témoignent pas qu'ils aient été astreints à d'autres redevances ordinaires que celle du terrage, soit une coupe d'avoine par feu, les veuves, les prébendiers et les abergataires étant exceptés de l'impôt. Ils devaient se servir du four que le comte avait affermé dès la fin du xiv^e siècle à Gérard Anime pour une somme variant de cinq à trois florins suivant l'année. Les bourgeois de Chillon étaient gens paisibles. Les comptes de 1402 ne mentionnent qu'une seule condamnation à quinze sols d'amende pour batterie. Par contre, ils étaient assez volontiers procéduriers. C'est ainsi qu'en 1383, ils étaient en conflit avec les bourgeois de

^{1 2 3} Archives de Veytaux.

⁴ *Monuments de l'histoire de Gruyère*, t. I, p. 471.

Montreux au sujet de leurs droits sur les pâturages de Grésaley sous Jaman. L'affaire traînait par la négligence des commissaires nommés par le comte qui étaient allés « en la cour séculière de Lausanne chercher avis des coutumiers du Bourg ». Ce que voyant, ils obtinrent du comte, le 10 octobre 1383, d'autres commissaires, et le 5 mars 1384, ils se présentèrent à Vevey devant Aymonet de Marchier, citoyen de Lausanne, et Perrod Favre, juges du Chablais et du Genevois, leurs nouveaux commissaires. Nous ignorons la suite donnée à ce litige ¹.

Au spirituel, le bourg de Chillon faisait partie de la paroisse de Montreux, mais il possédait une chapelle particulière. Une tradition, recueillie par M. Naef, met une chapelle Saint-Pantaléon dans un pré au-dessus de l'hôtel Montfleuri. On remarque en Reculat, sur le plateau de Champbabaud, les vestiges d'une abside semi-circulaire dans lesquels quelques-uns voient les traces d'une autre chapelle. Ce n'est cependant pas là que se trouvait l'église du bourg de Chillon. La grosse d'Aiguebelle, en 1332 ², indique qu'elle était en la Faraz, tout près du château. Une maison est dite jouxte l'église d'une part, le château de l'autre; une seconde est entre l'église et le lac.

Dans la grosse d'Aiguebelle, cette chapelle est nommée *ecclesia Magdalena*. Cependant, son patron était saint Pantaléon. Ce saint était populaire dans la contrée. Il a donné son nom à un autel dans l'église de Montreux. Il était le patron de l'ancienne chapelle du château de Chillon, désaffectée au début du quatorzième siècle, et qui se trouvait à gauche de l'entrée. La chapelle du bourg, *ecclesia sancti Pantaleonis*, est mentionnée pour la première fois dans les comptes en 1278. En 1297, elle est qualifiée de neuve (*capella nova burgis Chillonis*); on voit qu'elle est couverte

¹ Archives de Veytaux.

² Arc. cant. Vaud. Livre des reconnaissances de Chillon, fol. 5 et 6.

de tavillons; en cette année, on en construit (ou refait) l'autel en bois et le tabernacle. Elle ne servait pas seulement au culte. Un acte de 1426 montre qu'on y recevait solennellement les nouveaux bourgeois. On ne voit pas qu'elle ait eu un desservant particulier¹. L'office y était sans doute célébré par le chapelain du château. Les bourgeois étaient d'ailleurs astreints à la messe dominicale dans l'église paroissiale de Montreux.

En 1455, le curé de Montreux était Antoine Gappet, chanoine de Lausanne. Il eut un conflit avec ses paroissiens de Veytaux qui avaient peine à s'acquitter de leurs obventions, gerbes de moissons, etc. Des arbitres furent nommés : Jean Dufour, curé de Combremont, pour son collègue de Montreux, et le jurisconsulte Girard Blanc pour ceux de Veytaux. Ils se réunirent à Vevey, dans la chapelle Saint-Vout, le 5 juin 1455. Devant eux, les habitants de Veytaux alléguèrent l'aridité de leurs terres qui les avait empêchés pendant vingt-quatre ans de s'acquitter des prémices. Ils ajoutèrent que la chapelle Saint-Pantaléon de Chillon, dans laquelle le curé percevait les obventions, est depuis des années à découvert, et qu'ils se sont aidés très souvent, avec les autres prudhommes de Chillon, à la recouvrir. Les arbitres prononcèrent que, désormais, les gens de Veytaux paieraient au curé quatre pots de moût, au lieu des gerbes de moisson, et qu'il leur était fait remise de l'arriéré, à cause de l'aridité de leurs terres, et du fait qu'ils s'aident volontiers à réparer la dite chapelle de Chillon². Les gens de Veytaux et de Chillon se montrèrent reconnaissants de cet arbitrage. Lorsqu'en 1507, on reconstruisit l'église de Montreux, ils prêtèrent largement leur concours.

Le terroir de Veytaux était-il vraiment aride? A en juger par son état actuel, on en pourrait douter. En tout cas, c'est à Veytaux qu'au commencement du seizième siècle, les

^{1 2} Archives de Veytaux.

bourgeois de Chillon, délogés par ordre du duc, se réfugièrent. Les archives de Veytaux conservent le brouillon d'une supplique en latin qui a dû être envoyée au duc de Savoie entre 1532 et 1536¹. En voici l'exacte traduction française :

« Jésus. Soit faite supplication pour les sujets de Chillon de la paroisse de Montreux, au sujet des articles suivants qui sont attestés vrais, touchant les subsides demandés aux prédits sujets par le Très Illustre Prince et Duc de Savoie et par son, etc. (châtelain?).

» Et, premièrement, que les dits sujets ont été expulsés du dit lieu de Chillon, où ils avaient toujours demeuré, par le Très Illustre Prince, pour la fortification du château de Chillon, et tous les feux du dit bourg de Chillon dispersés et disséminés, quoique certains feux du dit lieu de Chillon demeurent et aient bâti rière le territoire et franchises du dit lieu de Chillon appelé Veytaux. Lesquels feux ont beaucoup diminué à cause de la pauvreté, parce qu'ils n'ont pas pu chacun (reconstruire) une maison lorsqu'on a enlevé le dit bourg de Chillon. Lesquels sujets, au temps qu'ils étaient, et faisaient leur demeure personnelle, dans ce lieu de Chillon, avaient et exploitaient (= percevaient) certains pâturages rière Noville, que tiennent les Magnifiques Seigneurs de Berne. Mais lors de l'enlèvement du dit lieu de Chillon, ils ont perdu ces pâturages et ont été expulsés de ces communs; et cela est la vérité.

» Item, lorsque le Très Illustre Duc, lorsqu'il fut à Vevey, ordonna tout spécialement au Seigneur Juge du Chablais de suivre à la cause des dits sujets contre ceux de Noville, à cause des pâturages ainsi perdus. Et néanmoins, le Seigneur Juge n'en a fait aucune mention, lorsqu'il fut dernièrement à Aigle, par le *etc.*, du dit Très Illustre contre ceux de Ville..., dans l'affaire des sujets de Villeneuve de Chillon; quoiqu'ils eussent fait de grandes dépenses.

¹ Archives de Veytaux.

» Item, que, bien que chassés du bourg de Chillon, cependant ils ont de nouveau bâti près du château, obéissant à toute heure au Seigneur Capitaine du château, pour les affaires du dit château.

» Item que lorsque les Allemands furent à Genève, à leur retour, il y eut environ trois mille hommes qui vinrent par la dite paroisse de Montreux à cause du passage de la montagne de Jaman. Les dits sujets, selon leur rate-part avec toute la paroisse défrayèrent ces gens d'armes sans aucune rétribution, pendant qu'ils traversèrent la paroisse, et donnèrent à leurs capitaines certains présents pour qu'ils ne fissent pas de mal aux églises ni à la paroisse, et observassent la juridiction du Très Illustre Duc; vu qu'il y avait parmi eux beaucoup de Luthériens. Ce qui fut une lourde charge pour les dits sujets et la cause de grandes dépenses.

» Item, que les dits sujets viennent d'être munis par *etc.* du dit Très Illustre Duc, d'armes, bâtons ferrés et équipement. Lesquels sujets, obéissant aux ordres du Seigneur, ont acheté ces armes et équipements et se les sont procurés. Mais ils n'ont pas pu payer comptant, et le terme approche de payer leurs créanciers.

» Item, que dans la paroisse de Montreux est un commissaire par *etc.* du Très Illustre Duc, qui réclame et exige des dits sujets les lauds et droits du seigneur, ce qui appauvrit extrêmement les sujets.

» Item, que dans cette paroisse de Montreux, ils ont bâti l'église paroissiale toute à neuf, avec certaines constructions (maisonnages) qui se trouvent autour de cette église. Ce qui, pour la quote part des dits sujets, leur a causé de grandes dépenses.

» Item, que les dits n'ont aucuns revenus (émoluments) ni tributs... »

Le reste de la pétition manque. Nous ne pouvons en conséquence savoir quel était son objet exact : il s'agissait

sans doute d'un allègement de redevances. Fut-elle expédiée ? Quelle réponse reçut-elle ? Nous ne savons. Le duc de Savoie était à la veille de perdre ses Etats de Vaud, et il avait d'autre souci que celui de rendre à des sujets fidèles et malheureux leurs pâturages de Noville.

Ce brouillon de lettre est néanmoins très intéressant. Il indique la route que suivit l'armée bernoise à son retour de Genève, dans l'automne de 1530, et les avances faites par les habitants pour éviter une dévastation. La pétition est postérieure au séjour que le duc Charles III fit à Vevey le 12 juin 1532. Elle montre que le duc fit armer les gens de Chillon pour la défense du duc, mais qu'il leur fit payer leurs armes. Elle fait enfin allusion au renforcement des fortifications du château, par ordre du duc Charles III. Ces travaux eurent-ils lieu à la veille de la conquête bernoise ? M. Næf incline à croire qu'ils ont été exécutés peu après l'avènement du duc en 1504. Il a retrouvé un rapport du grand maître de l'artillerie, de cette époque, qui indique que des travaux semblables sont à exécuter à Chillon. Peut-être aussi faut-il les dater de 1517, année où le duc fit fortifier Nice. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces ouvrages avaient pour but de permettre le déploiement de l'artillerie, qui venait de faire de grands progrès. La portée des nouveaux canons était telle qu'il fallait raser le bourg et la chapelle de Chillon devenus un obstacle.

Il est possible qu'au moment où le duc prit cette décision, le déplacement du bourg vers Veytaux ait déjà commencé. En effet, dès avant la fin du quinzième siècle, Veytaux n'est plus une simple dépendance de Chillon. En 1471, une laudation du duc de Savoie relative au bourg de Chillon porte au revers ces mots : « communauté de Veytaux »¹. Le même terme est employé en 1489 dans un contrat de mariage², alors que sûrement le vieux bourg existait encore. Que

^{1 2} Archives de Veytaux.

faut-il en conclure ? Peut-être que la décision du duc de Savoie ne fit que précipiter une évolution économique. Gênés par le voisinage du château aussi bien que par de fréquents éboulements de rochers, à l'étroit entre le lac et la montagne, les bourgeois de Chillon ont dû chercher du côté de la Veraye une position moins accidentée, plus abritée, et en même temps plus favorable à la culture de la vigne. Ils commençaient déjà à se fixer à Veytaux, quand l'ordre leur fut donné d'évacuer Chillon.

Pendant le seizième siècle, les termes : *commune de Chillon* et *commune de Veytaux* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. Vers 1560, Veytaux prend définitivement le dessus. Pourtant, en 1618 encore ¹, le syndic Jaques Masson prête reconnaissance à Leurs Excellences de Berne au nom de la « commune de Chillon et Veytaux », et dans la reconnaissance même, le terme de Chillon est le plus fréquemment employé. Mais la reconnaissance correspondante de 1693 ² ne mentionne plus que la commune de Veytaux. Les dernières maisons du bourg de Chillon ont disparu. La forêt a repris possession de lieux pendant des siècles habités. Le bourg est né, il a vécu, il est mort, comme un simple individu, et aujourd'hui il n'appartient plus qu'à l'histoire.

Maxime REYMOND.

UNE LETTRE DU GOUVERNEMENT DE BERNE RELATIVE A DAVEL

Les documents relatifs à Davel méritent toujours de retenir l'attention, même lorsqu'ils n'ont pas une grande importance. C'est à ce titre que je place sous les yeux du lecteur quelques extraits de la correspondance échangée à

^{1 2} Arch. cant. vaud. Livres de reconnaissances.